



Safety chez Swisscom

Règle "Achats (machines, appareils, EPI)" (053)

© SiBe Safety Swisscom Konzern

Safety chez Swisscom

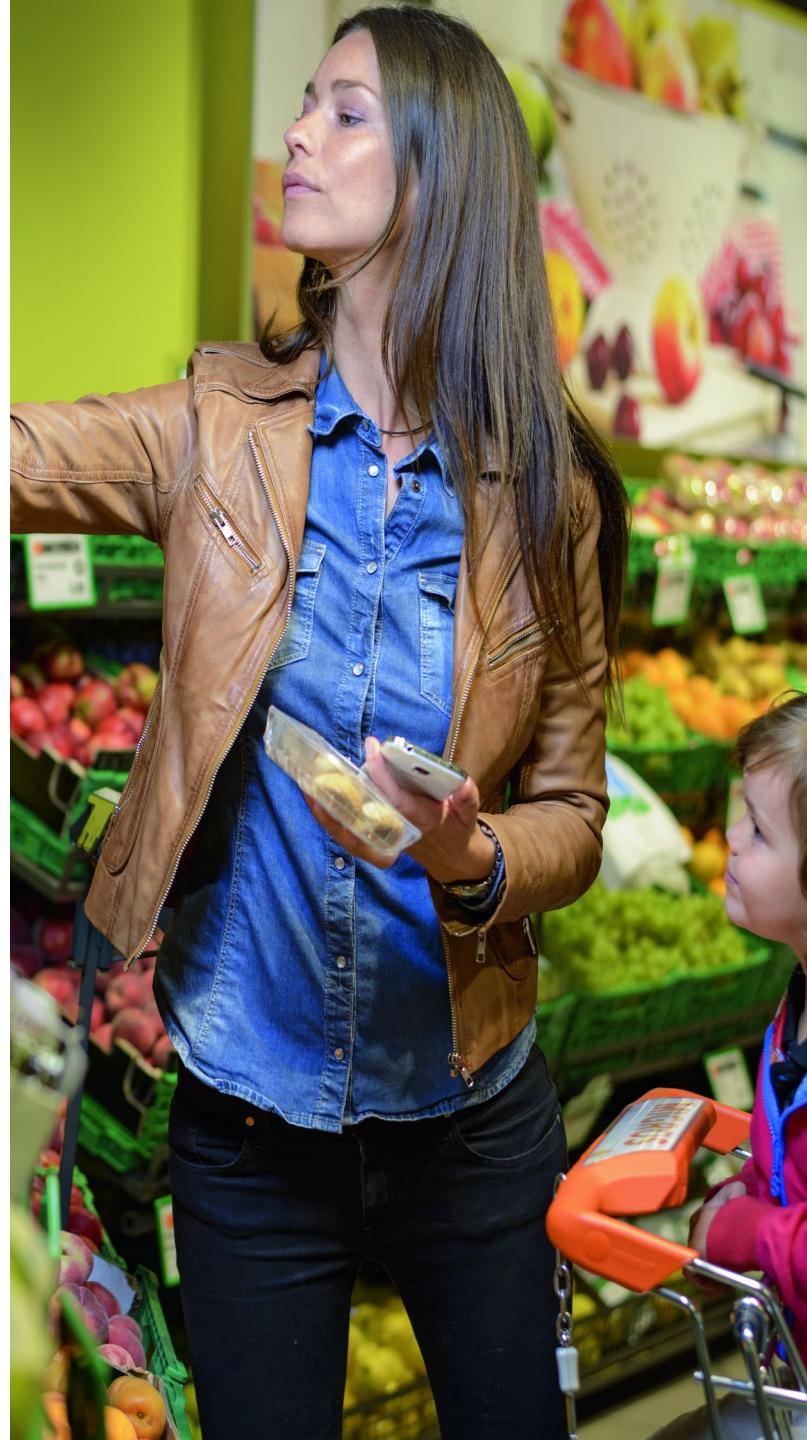
Règle "Achats (machines, appareils, EPI)" (053)



Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), Art. 24 "Principe"

La sécurité commence dès l'achat. C'est pourquoi, lorsque l'on choisit et que l'on achète des équipements de travail (machines, appareils, EPI), il y a lieu de s'assurer qu'ils respectent les exigences légales:

- ¹Des équipements de travail ne peuvent être employés que dans la mesure où ils ne mettent pas en danger, s'ils sont utilisés avec soin et conformément à leur destination, la sécurité et la santé des travailleurs
- ²Cette exigence est notamment considérée comme remplie si l'employeur emploie des équipements de travail qui répondent aux exigences des prescriptions relatives à la mise en circulation





Safety chez Swisscom

Règle "Achats (machines, appareils, EPI)" (053)



Déclaration de conformité (DC)

La DC prouve que les exigences essentielles de sécurité et de santé de base sont remplies et que les produits vendus ont été construits **selon l'état de la technique**:

- Lors de l'achat d'installations techniques, de machines, d'appareils et d'EPI, **il faut impérativement** joindre une DC
- La **responsabilité** de l'établissement de la DC et du mode d'emploi (lors de nouveaux achats) incombe au **fabricant ou au fournisseur** (le "distributeur")
- Pour les machines, le fabricant doit joindre un manuel d'exploitation et d'entretien **dans la langue du pays**
- **Responsabilité de l'acheteur:** insister absolument pour que la déclaration de conformité et le mode d'emploi soient fournis avec le produit
- Un label CE seul **n'est pas une garantie** de sécurité pour une machine (pas obligatoire en Suisse)



Conservation

- Les DC sont conservées par l'acheteur

Muster AG
Industrieweg 007 - 5555 Musterdorf
Tel.+41 (0)00 00 00 Fax 00 00 00

Muster AG

EU - Konformitätserklärung

Die **Muster AG** erklärt hiermit, dass die nachstehend beschriebene persönliche Schutzausrüstung

Sicherheitsschuh
Artikel xxxx

mit der ausgestellten EG-Baumusterprüfbescheinigung nach

DIN EN 345-1 Typ 27
Bescheinigung Nr. 9901453-01-86

der Zertifizierungsstelle im Pruf und Forschungsinstitut für die Schuhherstellung identisch ist

Hersteller: Muster AG, CH-5555 Musterdorf
Prüfgrundlage: DIN EN 344-1 und DIN 4843 Teil 100

Die Artikel des oben genannten Typs entsprechen den Bestimmungen des Gerätesicherheitsgesetzes bzw. der Richtlinie 89/686 EWG (persönliche Schutzausrüstung).

Musterdorf, 2. Februar 2005 **Muster AG**
Muster AG, Sicherheits- und Spezialschuhe, CH - 5555 Musterdorf